

Affaire n°41/1974 : Bois d'Olives : Autorisation à donner à l'EPFR pour la passation d'une convention d'occupation précaire du bien cadastré section IB n°453 à l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL).

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

- VU la convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 24 17 du 22 et 29 janvier 2025 par laquelle l'EPF Réunion assure le portage foncier et financier du bien ci-dessous pour le compte de la Commune, pour une durée de 7 ans :

. Bien cadastré : section IB n°453 de 238 m² bâti

. Situé : 26 Chemin de la Sabrap de Bois d'Olives (97432)

. Destination : Equipement public dans le cadre du projet NPNRU de Bois d'Olives

- VU l'acte d'acquisition par l'EPFR en date du 08/08/2025

- VU la demande de l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) sollicitant le bien susvisé pour l'implantation d'un espace de vie sociale (EVS). Cet espace vise à un lieu d'accueil et de services destinés à favoriser la convivialité, le lien social et l'autonomie des habitants du territoire. Ce dispositif ouvert à tous, permet de répondre aux besoins locaux en matière de socialisation, d'insertion et de soutien aux populations vulnérables, tout en développant une dynamique de proximité.

En attendant la mise en œuvre de la destination prévue sur la parcelle bâtie cadastrée section IB n°453 ci-dessus désignée et dans le cadre du soutien logistique, il est possible de permettre à l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) de bénéficier d'une convention d'occupation précaire pour une durée de 3 ans.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• **D'AUTORISER l'EPFR à consentir une convention d'occupation précaire du bien cadastré IB n°453 (susvisé) à l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL), Association loi 1901 publiée au Journal Officiel le 12/12/2015 identifiée au SIREN sous le n°316 933 902 – adresse du siège social : 20 rue Cayenne 97410 Saint-Pierre, représentée par son président en exercice, selon les principaux termes suivants :**

- Désignation du bien :

Référence cadastrale	Superficie du bien	Adresse	Situation
IB n°453	238 m²	26 chemin de la Sabrap de Bois d'Olives (97432)	Bâti

- **Mode juridique** : passation d'une convention d'occupation précaire entre l'EPFR et l'Office des Sports et du Temps Libre

- **Durée** : 3 ans à compter du jour de la signature de la convention de mise à disposition

- **Destination des lieux** : Les locaux seront utilisés par l'Office des Sports et du Temps Libre (OSTL) exclusivement à usage de bureaux

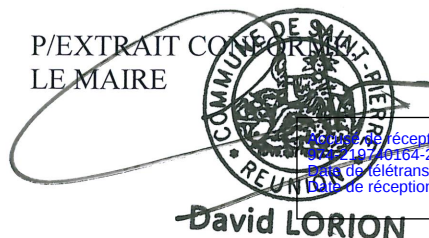
- **Sécurité** : à charge pour l'association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des sites et établissements recevant du public

• **DE FIXER la redevance à titre gratuit.**

• **DE L'AUTORISER A SIGNER tous documents liés à cette affaire.**



P/EXTRAIT COMPTABLE
LE MAIRE



Reçu de réception en préfecture
N°41/2025-0164-20250826-41-1974-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025